



CONVENTION Sports d'hiver CARNAVAL 2020

Du vendredi 21 février 2020 au samedi 29 février 2020

LE VOYAGE COMPREND :

- la pension complète 4 repas (petit-déjeuner – dîner – goûter – souper)
- forfait remontées mécaniques 6 jours sur « Châtel».
- la location du matériel de ski alpin standard 6 jours
- le transport aller-retour en autocar.
- une animation organisée par Sport-Fun-Culture

LE VOYAGE NE COMPREND PAS :

- l'assurance rapatriement, frais de secours et médicaux.
- la couverture interruption de votre séjour.
- Les cours de Ski (2h/30jour)
- La location du matériel de Snowboard

PRIX :

- SKIEURS
- adultes de 13 ans et + : 740,00 €
- 8-12 ans : 625,00 €
- 5-7 ans : 575,00 €
- 3 - 4 ans : 440,00 €

- NON SKIEURS
- 490,00 €
- Réduction:
 - 40 € si matériel personnel.
 - 50 € si trajet en voiture personnelle
- Suppléments (facultatif mais à réserver à l'inscription) :
 - + 65€ (Adultes + 15 ans) - +55€ (enfants jusqu'à 15 ans) : Forfait « Portes du Soleil »
 - + 75€ si vous prenez les cours de ski. (2h30/jour)
 - + 35€ pour la location d'un snowboard
 - + 10€/jour/enfant si garderie !
 - Possibilité de location d'appartements en pension complète:
 - - 2 appartements (3 chambres /1 SDB pour 7 personnes → Supplément de 100€/pers.
 - - 1 appartement (3 chambres /1 SDB pour 6 personnes → Supplément de 100€/pers.
 - - 1 appartement (2 chambres /1 SDB pour 5 personnes → Supplément de 100€/pers.
 - Possibilité de loger à demi pension à l'hôtel (sur demande)

En ce qui concerne le matériel mis à disposition des participants, toute dégradation anormale de celui-ci due à une utilisation non-conforme ou à la négligence (perte, vol,..) sera facturée directement à la personne responsable par le loueur. L'organisation (SFC) ne peut en aucun cas en être tenue pour responsable.

Assurance des personnes :

Chaque participant devra souscrire une assurance « Accident, responsabilité civile, rapatriement ».

L'organisation SFC décline toute responsabilité en cas d'accidents divers, vol, perte survenu durant le séjour.

L'organisation est couverte en responsabilité civil.

« Lu et approuvé »
Signature